

Rapport annuel du conseil d'établissement

École du Cheval-Blanc
Année scolaire 2018-2019

Présenté aux membres lors de la séance du 19 juin
2019

Chères lectrices, chers lecteurs,

C'est avec grand plaisir que je dépose, au nom des membres du conseil d'établissement de l'école du Cheval-Blanc de la Commission scolaire des Draveurs, notre tout premier rapport annuel.

Au cours de l'année 2018-2019, le conseil d'établissement s'est réuni à six reprises, plus spécifiquement les 25 septembre, 14 novembre, 30 janvier, 21 mars, 21 mai et 19 juin.

Parmi les particularités propres à notre première année d'existence, nous avons approuvé notre code de vie à deux reprises, à savoir une première fois en novembre pour l'année en cours et une seconde fois en mai en prévision de l'année 2019-2020. Il en fut de même pour nos Règles de fonctionnement du service de garde.

Au cours de l'année 2018-2019, en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique*, nous avons adopté nos Règles de régie interne et notre prévision budgétaire pour l'année 2019-2020 ainsi que notre tout premier projet éducatif qui entrera en vigueur dès la prochaine rentrée scolaire! À cet égard, nous avons notamment pris connaissance des résultats du questionnaire qui avait été transmis à l'ensemble des parents de l'école en novembre dernier.

En ce qui a trait à l'année en cours, nous avons notamment approuvé le choix du service traiteur, les photos des élèves, la reddition de compte relative à l'utilisation de nos mesures ministérielles, le dépliant relatif à notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation, la planification des cours d'éducation à la sexualité et les locations de salles. Nous avons également approuvé des levées de fonds dont la dictée PGL, la vente de cartes de Noël et les dîners Subway ainsi que de nombreuses sorties scolaires telles que celles associées au club de ski, au cinéma, au Mont-Cascades, à la Ronde, etc. Nous avons aussi autorisé les membres du personnel à circuler avec les élèves aux abords de l'établissement à l'intérieur d'une zone judicieusement balisée.

En prévision de l'année 2019-2020, nous avons, entre autres choses, approuvé la grille-matières, la rentrée progressive au préscolaire, le choix de l'agenda et du libraire ainsi que les listes de fournitures scolaires. Nous avons également pris soin de préciser la date de notre prochaine assemblée générale de même que celle de notre première séance de l'année 2019-2020.

Par ailleurs, lors de chacune de nos rencontres, nous nous sommes entretenus quant aux belles initiatives de l'école en lien avec la bibliothèque, la ludothèque, les olympiades, la journée blanche, la kermesse, les fêtes de l'Halloween, de Noël, de la St-Valentin et de Pâques. À maintes reprises, nous avons souligné les bons coups de l'équipe-école, les mérites des élèves et du personnel de même que la grande qualité des services prodigués par le service de garde.

En terminant, je suis fière d'affirmer que les discussions du conseil d'établissement ont toujours eu lieu dans le calme et le respect des divergences d'opinion. En effet, tous les membres désireux d'obtenir le droit de parole ont été entendus, et ce, sur chacun des points de nos ordres du jour. Ainsi, les membres se sont sentis libres de voter selon leur conviction, en tenant compte des considérants portés à leur attention par leurs pairs, et toujours dans le respect de l'article 64 de la *Loi sur l'instruction publique*, c'est-à-dire dans le meilleur intérêt des élèves.

Valérie Dionne,

Présidente